

DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM - Restauration des Terrains en Montagne
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22 21 54

Direction Départementale de l'Agriculture
42, Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Équipement
9, Quai CHEQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47 74 18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE COGNIN LES GORGES

N° INSEE 113

LEGENDE

INONDATIONS

11 Zone submersible de fond de vallée - Construction réglementée

12 Zone inondable par ruissellement sur versant - Construction autorisée sous conditions

2 Zone marécageuse - Construction autorisée sous conditions

CRUES TORRENTIELLES

3 Zone de débordement des torrents ou d'affaiblissement des berges - Construction interdite (sauf conditions particulières)

4 Zone d'instabilité du lit - Construction interdite

GLISSEMENTS DE TERRAINS

51 Glissements importants - Construction interdite

52 Glissements de faible amplitude et terrains de stabilité douteuse - Construction autorisée sous conditions

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS

61 Zone dangereuse - Construction interdite

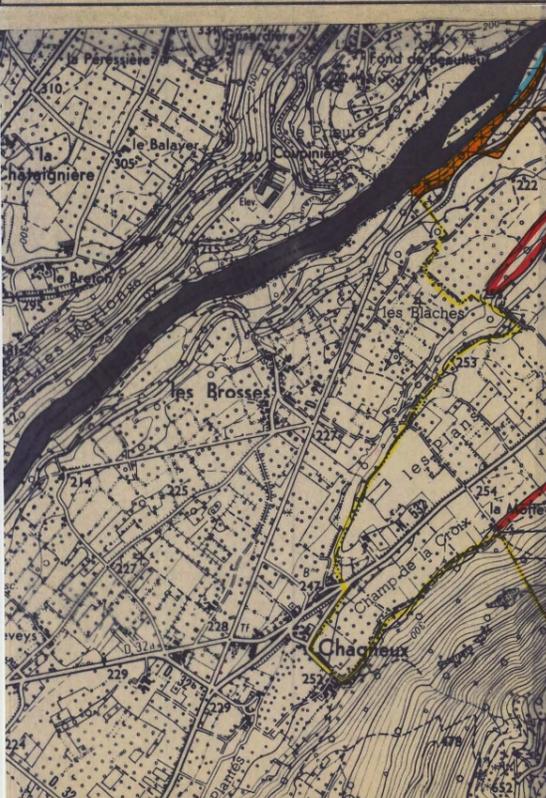
62 Zone de moindre risque - Construction autorisée sous conditions

EFFONDREMENTS

7 Zone d'effondrements - Construction réglementée

NOTA: Construction réglementée interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON	Etabli: 09 1987	ECHELLE: 1/10000
Dessinateur:	Modifié: 198	
	Approuvé: 198	




 Direction
Départementale
des Territoires

PRÉFET DE L'ISÈRE

INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS

COMMUNE DE COGNIN LES GORGES

Avertissement : seuls les plans de zonage papier des documents approuvés ont une valeur réglementaire

Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'urbanisme

